

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 15 NOVEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 09 novembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Nathalie DURANDET, Christophe MONTEIRO, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Nathalie DURANDET donne pouvoir à François NEBOUT,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à Fadilla DAHMANI,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

Monsieur Frédéric MILLAC a été nommé secrétaire de séance

N° 2023-131- Résidence autonomie Foyer Soleil : Révision des tarifs d'hébergement au titre de l'année 2024

Il est proposé de revaloriser de 5% les tarifs d'hébergement de la résidence autonomie. Les tarifs de lingerie et de restauration augmenteront eux aussi de 5% à l'instar de l'ensemble de la tarification municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les orientations budgétaires de la ville et du CCAS

La décomposition de la redevance pour l'occupation de logements au Foyer Soleil sera définie de la manière suivante en fonction du logement occupé et du type d'occupation :

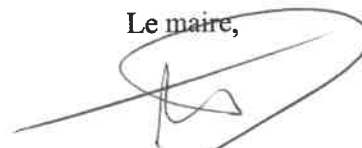
		2023	2024	Evolution (valeur)	Evolution (%)
personne seule	Loyer nu T1	194.80	204.54	9.74	5%
	Services T1	352.38	369.99	17.61	5%
	Charges T1	109.95	115.44	5.49	5%
	Total T1	657.13	689.97	32.84	5%
personne seule	Loyer nu T1bis	266.52	279.84	13.32	5%
	Services T1bis	352.38	369.99	17.61	5%
	Charges T1bis	148.41	155.83	7.42	5%
	Total T1bis	767.30	805.66	38.35	5%

		2023	2024	Evolution (valeur)	Evolution (%)
couple	Loyer nu T1bis	266.52	279.84	13.32	5%
	Services T1bis	483.16	507.31	24.15	5%
	Charges T1bis	148.41	155.83	7.42	5%
	Total T1bis	898.09	942.98	44.89	5%

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la révision de 5 % des tarifs 2024 de la résidence autonomie Foyer Soleil et autorise Monsieur le Maire à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le 15 novembre 2023.

Le maire,



François NEBOUT